



## Syntec calculer l'ancienneté quand arrêt maladie

Par yahou, le 21/06/2012 à 15:48

Bonjour,

une salariée a été embauché le 07/03/2011 dans l'entreprise. Elle a été arrêté le 19/10/2011 et ce sans interruption jusqu'au 02/04/2012 pour maladie, ensuite 03/04 son congés maternité a débuté et ce jusqu'à aujourd'hui. Nous dépendons de la convention Syntec qui précise bien que la maladie et la maternité rentre en compte pour l'ancienneté "à l'exclusion des périodes d'incapacité de travail ininterrompue supérieure ou égale à 6 mois". car la salarié a travaillé finalement que 8 mois et non 12!

Ma question est. Devons nous considérer que la salarié a acquis un an d'ancienneté le 07/03/2012 ou devons nous vu le cumul des arrêts les déduire (nous avons approximativement 6 mois là est le hic)?

merci pour votre aide